

LE POINT DE VUE DE... MATTHIEU COURTECUISSÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SIA CONSEIL

Bruxelles fait fausse route sur l'« unbundling »

Le 19 septembre dernier, la Commission européenne a précisé ses options en matière de séparation entre fournisseurs d'énergie et gestionnaires de réseau, dénommée le « unbundling ». Malheureusement, l'orientation qui a été rendue est non seulement guidée par une vision stricte de la concurrence dont les bénéficiaires ne sont pas démontrés en matière de tarification mais, surtout, celle-ci est dépourvue d'une véritable analyse industrielle et financière. Enfin, on peut aussi s'interroger sur son opportunité politique. À l'heure où l'Europe doit impérativement relancer sa politique énergétique, il s'agit d'un véritable casus belli, car, avec le nucléaire, ce sujet constitue une des deux principales lignes de clivage en Europe. Un sujet inutilement agité à l'heure où il est plus opportun de concentrer les efforts sur la sécurité d'approvisionnement ou sur le développement de l'efficacité énergétique.

Dans son analyse, la Commission occulte les contours industriels de l'« unbundling ». Elle se contente d'une vision basique de la concurrence et, en ignorant les intérêts industriels propres à chaque pays, elle cherche à casser les grands groupes intégrés (EDF, E.On, GDF, Suez) qu'elle assimile à du protectionnisme économique. Regardons les faits de plus près.

Quel serait l'avenir des gestionnaires de réseau de transport (GRT) si, demain, ils sortaient du giron capitalistique d'un fournisseur d'énergie, solution qui reste privilégiée par la Commission ? Tout d'abord, ils vont subir une mutation actionnariale : là où cela s'est déjà produit, la solution retenue, la plus naturelle, n'est pas celle de l'État, mais plutôt celle de la cotation en Bourse. Ce changement n'est pas

neutre dans le management et la recherche de performance financière, car, par son périmètre d'activité borné et la fixation des tarifs par le régulateur, le rendement financier d'un GRT devrait pouvoir s'assimiler à une obligation d'État. Or, dans les faits, ce modèle reste théorique. Si dans un premier temps il pousse à optimiser la productivité pour dégager plus de profits, dans un second temps, la finance ayant horreur du vide, la recherche de plus de performance financière conduit les GRT à vouloir s'étendre. Il existe aujourd'hui trois types de scénarios d'extension : la prise de contrôle de GRT hors Europe (l'exemple anglais), la fusion entre GRT Gaz et Électricité sur un même territoire national et la construction de GRT européen monoénergie.

Critères nationaux. Le développement hors Europe s'inspire pour l'essentiel d'une logique financière. Ce modèle suppose que, par la diffusion de son savoir-faire technique, le GRT sera capable de redresser la rentabilité opérationnelle de GRT non européens rachetés.

Cette voie n'apporte donc rien, ni à la politique énergétique européenne. Pour les deux autres scénarios, les choses se compliquent. En effet, en fonction des pays, les intérêts industriels et les synergies varient sensiblement selon des critères tels que la part de production d'électricité issue du gaz, la part de transit déterminée en grande partie par la position géographique ou encore la dimension du pays. Même en occultant la sensibilité politique de ce type de dossier, il est impossible d'établir un meilleur scénario industriel à l'échelle européenne.

Si la Commission peut établir une doctrine uniforme des principes de la concurrence à



BROZE/REPORTERS-REA

l'échelle européenne, un consensus industriel entre les États n'est en pratique pas envisageable. D'ailleurs, dans un tel scénario, alors qu'elle s'oppose, la France n'est pas le pays qui a le plus à perdre, loin de là. La fracture industrielle est équivalente à celle existant dans le débat sur la place du nucléaire. Mais avec une différence de fond : le développement du nucléaire a un impact identifié et favorable sur la sécurité et le coût d'approvisionnement, alors que la voie du « unbundling », là où elle a été mise en œuvre, ne permet guère d'établir de façon générale des gains potentiels, ni en termes d'amélioration des conditions de la concurrence, ni en termes de sécurité d'approvisionnement, ni en termes

de synergies de coût. Où sont donc les bénéfices pour les consommateurs ?

Concurrence et politique industrielle. Pire, de tels scénarios font émerger de nouveaux risques industriels tels que la moindre optimisation des investissements (interconnexions, terminaux méthaniers) ou la moindre réactivité en cas de crise d'approvisionnement, notamment pour le gaz dans un contexte actuel que chacun connaît avec Gazprom. Il serait donc de l'intérêt de tous, États, consommateurs et industriels, et peut être même salulaire que la Commission européenne intègre enfin dans son analyse à la fois concurrence et politique industrielle. ■